

Pour plus de commodité, **Coup de Main Malin** peut, à compter du mois prochain, prélever tous les mois sur votre compte bancaire, le montant de votre facture. Pour cela, merci de nous renvoyer avec le règlement de la facture jointe, le document ci dessous complété et accompagné d'un relevé d'identité bancaire. Le prélèvement sera effectif dès le mois prochain. Vous serez automatiquement prélevé du montant de la facture, le 10 du mois suivant.

## AUTORISATION DE PRELEVEMENT

N° NATIONAL D'EMETTEUR

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les paiements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, Je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différé directement avec le créancier.

526521

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU CREANCIER

Coup de Main Malin  
3 Allée des Acanthes

64600 ANGLET

COMPTE A DEBITER

Code Etablissement	Code Guichet	N° de compte	Clé R.I.B
-----------------------	-----------------	--------------	--------------

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

.....

.....

.....

Date : ...../...../.....

Signature :

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier ; en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B), postal (R.I.P), ou de Caisse d'Epargne (R.I.C.E)

## DEMANDE DE PRELEVEMENT

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR

ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

.....

.....

.....

COMPTE A DEBITER

Code Etablissement	Code Guichet	N° de compte	Clé R.I.B
-----------------------	-----------------	--------------	--------------

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

Coup de Main Malin  
3 Allée des Acanthes

64600 ANGLET

Date : ...../...../.....

Signature :

Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre demande. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/78 (art. 27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez aussi vous opposer à ce qu'elles soient communiquées à des tiers en adressant un courrier à l'émetteur.